Archiver le temps présent

Les fabriques alternatives d'archives

Véronique Fillieux, Aurore François & Françoise Hiraux (Éds)

PUL PRESSES UNIVERSITAIRES DE LOUVAIN

© Presses universitaires de Louvain, 2020
Dépôt légal : D/2020/9964/60
ISBN : 978-2-39061-024-3
ISBN pour la version numérique (pdf) : 978-2-39061-025-0
Imprimé en Belgique par CIACO scrl – n° d'imprimeur : 101196

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays, sauf autorisation de l'éditeur ou de ses ayants droit.
Couverture : Marie-Hélène Grégoire

Diffusion : www.i6doc.com, l'édition universitaire en ligne
Sur commande en librairie ou à
Diffusion universitaire CIACO
Grand-Rue, 2/14
1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél. 32 10 47 33 78
Fax 32 10 45 73 50
duc@ciaco.com

Distributeur pour la France :
Librairie Wallonie-Bruxelles
46 rue Quincampoix - 75004 Paris
Tél. 33 1 42 71 58 03
Fax 33 1 42 71 58 09
librairie.wb@orange.fr librairie.wb@orange.fr

Que nous disent les fabriques alternatives d'archives ?

Véronique Fillieux
Aurore François
Françoise Hiraux

Pendant longtemps, dans la pensée commune, les archives ont été associées à l'histoire d'une institution, d'une personnalité, éventuellement d'une entreprise marquant une région de son empreinte, en vertu de l'importance que l'on reconnaissait au passé dans la conduite du présent et d'un imaginaire collectif dans lequel les hiérarchies structuraient le monde. Les choses bougèrent. Au cours des années 1970-1980, la représentation des archives s'élargit à tous et à toutes les matières dans la foulée du mot-époque : le patrimoine, notion suscitant l'enthousiasme, mais aussi d'intenses réflexions et analyses critiques (Hottin & Potin, 2014 ; Davallon, 2014). Pour nombre d'acteurs, toutes les archives devenaient potentiellement égales en dignité et il revenait aux archivistes de les recueillir et les préserver dès qu'elles quittaient le flux de la vie courante. Plus encore, organisations publiques et privées adoptèrent alors massivement le concept d'archives orales : « En effet, peu initiées aux subtilités terminologiques et professionnelles des métiers de l'histoire et des archives, ces dernières acceptent sans difficulté qu'il puisse exister, à côté des archives écrites, des archives orales constituées de la parole et des souvenirs de leurs agents ou de leurs employés, les deux types de sources se complétant et contribuant à l'écriture de l'histoire » (Descamps, 2019, p. 67). En dépit des réticences théoriques et académiques, des institutions et des archivistes furent parfois dûment mandatés dans cet objectif, à charge de chacun, de chacune de le réaliser sans perdre de vue les archives classiques, indispensables à la préservation des droits des individus, au fonctionnement des organismes publics (bureaux d'État civil, tribunaux, offices de sécurité sociale…) et à l'administration et la gestion des entreprises, des établissements.

Aujourd'hui, d'autres attentes viennent, portées par des archivistes et des tenants des métiers du patrimoine mais aussi par des acteurs extérieurs. Elles reposent sur la conviction, étayée par l'observation quotidienne, que le futur a besoin d'informations et d'une culture qui ne lui parviendront pas sans une action volontaire pour les faire exister. Avec les *fabriques alternatives d'archives*, au cœur de ce volume, les archives sont pensées comme une création, au sens génétique du terme. L'archive du temps présent s'est ménagé une place dans les esprits pour répondre aux besoins individuels et surtout collectifs dans un environnement mondialisé qui accélère sa course (l'innovation poursuit le progrès, sous une appellation aux accents moins

péremptoires) et prend néanmoins lentement conscience qu'il faut repenser son modèle. Le fait majeur réside sans doute dans l'identité de ces nouvelles fabriques et des archives qu'elles génèrent : elles sont « des archives pour… » avant d'être des « archives de… ».

On sait que les documents, comme les faits, sont construits : l'archivistique et la critique historique l'ont amplement montré. Revenant sur les deux temps de la fabrique des sources archivées – celui de la fabrique en tant que documents, et celui de leur fabrique en tant qu'archives – Étienne Anheim et Olivier Poncet soulignent néanmoins dans quelle mesure la critique des sources des historiens se concentre le plus souvent sur les conditions de production de ces documents, au détriment des raisons pour lesquelles ils ont pu être conservés et transmis. Les auteurs promeuvent un usage plus large de l'archivistique par les historiens, qui pourraient ainsi renoncer « à la position surplombante qui les pousse parfois à étudier les sources comme si elles avaient été écrites et archivées pour eux » (Anheim & Poncet, 2004, p. 4).

En réduisant le délai entre ces deux étapes, celle de la création du document et celle de sa « mise en archives », voire en confondant ces deux opérations, les fabriques alternatives nous invitent à revisiter nos concepts – valeur primaire et valeur secondaire, pour n'en citer que deux – mais aussi nos cadres et les liens qu'entretiennent l'archivistique et l'histoire. Plus encore, mettre sous la loupe ces fabriques dans lesquelles les archivistes s'impliquent autrement, c'est interroger les pratiques bien au-delà de leur dimension processuelle, dans ce qu'elles révèlent des missions dont les archivistes s'investissent, des valeurs qui les animent, de leur rapport au monde, de leur relation aux temps présent, passé et futur, dont on sait qu'elle varie selon les lieux et les moments (Hartog, 2012).

Quelles possibilités cette vision ouvre-t-elle ? Avec quelles implications ? Quelles limites ? Les 17e journées des archives des 26 et 27 avril 2018, conjointement organisées par l'UCLouvain et le Centre d'animation et de recherche en écologie politique Etopia[1], ont proposé de déplier la carte des initiatives et des expériences lancées un peu partout, dans des registres très différents, et surtout d'écouter celles et ceux qui appellent ces nouvelles fabriques, qui les font exister et qui les entourent d'une réflexion à la fois anthropologique et archivistique.

1. Quelles attentes, quels besoins, quel sens ?

Les archivistes, mais aussi des historiens, des chercheurs, des militants, des artistes, des citoyens aspirent à la fabrique d'autres archives, conçoivent des projets en ce sens et élaborent, parfois dans l'urgence, des dispositifs visant à les réaliser et à les matérialiser. Et pourtant comme l'expose Didier Devriese, ces « archives

[1] Comité organisateur : Véronique Fillieux, Aurore François, Françoise Hiraux et Szymon Zareba.

fabriquées » doivent elles-mêmes se défendre et gagner leur propre procès en légitimité[2]. Quelles attentes, quels besoins, traversent ces initiatives désormais très répandues ? De quelles manières renégocient-elles le rôle de l'archiviste, tantôt à la manœuvre, tantôt convoqué en renfort ?

1.1. Transmettre autre chose, autrement

Anthropologue immergée dans un centre d'archives départementales pseudonymisé « Montarville », Anne Both relève, dans sa magnifique enquête Le sens du temps, à quel point les expressions sont nombreuses pour exprimer le contraste entre « l'ampleur de la tâche (une masse documentaire colossale à traiter) et les moyens pour y parvenir » : « vider la mer avec une petite cuillère », « un travail de Romain », un « puits sans fonds »… (Both, 2017, p. 23). Au cœur de son immersion dans ce service, alors qu'elle assiste à l'enregistrement d'un entretien avec un ancien directeur d'orchestre, elle soulève cette question fondamentale : comment comprendre ce désir de créer de toutes pièces ces archives, comme si « la masse déjà versée dans le cadre législatif et obligatoire, celle qu'on ne peut refuser, ne suffisait pas ? » (Both, 2017, p. 89). Cette mise en tension peut aisément s'élargir à d'autres contextes que celui des versements strictement obligatoires, tant les volumes de documents à traiter aujourd'hui par les centres d'archives publiques comme privées sont colossaux.

Certaines initiatives résultent d'un diagnostic – le caractère lacunaire des sources disponibles –, auquel elles apportent une réponse qui se veut aussi évidente qu'élaborée : la construction d'archives. La démarche n'est pas sans rappeler celle du chercheur et est d'ailleurs parfois revendiquée comme telle. Ainsi la contribution de Christophe Lafaye s'inscrit résolument dans le courant de l'histoire immédiate, en l'occurrence celle de l'expérience combattante au sein de l'armée française. Partant du constat que le programme d'archivage opérationnel et d'histoire militaire mené par le Service historique de la Défense ne préserve pas certains matériaux (témoignages, courriels, journaux personnels, photos…) qui rendent compte de l'expérience combattante, Christophe Lafaye s'est livré aux étapes clés d'une recherche, d'ailleurs menée dans le cadre d'une thèse de doctorat : définition du périmètre du terrain, légitimation auprès des acteurs et intégration en tant que chercheur embarqué, structuration d'une méthodologie de collecte et réalisation de cette dernière.

Mais si la posture est au départ celle du chercheur, celui-ci se révèle rapidement animé d'une conscience archivistique forte, que l'auteur évoque tel « un glissement progressif (…) entre une logique de 'constitution de sources' – souci premier de l'historien –, et celle de 'construction de fonds d'archives' susceptibles d'être mobilisés à nouveau pour des travaux futurs »[3].

---

[2] Contribution, dans ce même volume, de Didier Devriese : *Archives « régulières »* versus *archives « alternatives »*. *Un examen en légitimité*.

[3] Contribution, dans ce même volume, de Christophe Lafaye : *La préservation de l'expérience combattante des XXe et XXIe siècles au sein de l'armée française*. *L'importance des archivistes de terrain*.

Étienne Deschamps, quant à lui, donne à voir les réflexions en cours au sein du Parlement européen afin de développer divers programmes d'histoire orale pour répondre à la mission de l'unité des Archives historiques de l'institution devant « collecter les traces de ses activités passées, traiter et décrire les documents conservés, assurer l'accès des citoyens à ces archives et valoriser ce patrimoine archivistique ». C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le programme « Les Présidents racontent le Parlement européen » et qu'est en projet celui de réaliser des interviews systématiques des anciens fonctionnaires voulant « aussi combler les lacunes laissées par les archives des services internes »[4].

1.2. Archiver pour légitimer, créer et recréer…

La reconnaissance, au sens social, voire politique et même historique (et non pas prioritairement la reconnaissance au sens de l'acte moral de la gratitude), est sans doute l'un des premiers besoins exprimés par la demande d'archives et l'action d'en faire exister. Il s'agit de donner une consistance sociale à la mémoire des anonymes, des invisibles, mais aussi des dominés, des minorités, et d'instaurer un meilleur équilibre entre les plateaux de la balance symbolique des conditions des uns et des autres, raison sans doute pour laquelle l'adjectif « alternatif » a tant de faveur et de poids.

Le produit de ces fabriques a certainement de l'importance, mais les intéressés utilisent souvent les « archives » – dont ils découvrent simultanément l'existence et l'utilisation – et l'acte d'archiver comme un levier de reconnaissance et de légitimation. Patrice Marcilloux, dans sa contribution Des archives qui ne peuvent pas être comme les autres. *Injonction archivistique et reformulation des pratiques d'archivage dans les milieux des musiques actuelles*, nous fait ainsi pénétrer dans le monde des musiques « amplifiées » par la lorgnette de leurs archives révélant l'activité de scènes locales, mais aussi la vivacité d'un collectif et un projet collaboratif en devenir. Archiver les productions de petits groupes et de petits festivals rocks, c'est exprimer que le rock aussi appartient à la culture. L'archive ainsi redéfinie non seulement appelle l'estime, mais elle instille un pouvoir socialisant parmi ceux qui s'investissent dans sa constitution, car, il faut le remarquer, la fabrique alternative d'archives est souvent collaborative et suppose toujours l'échange d'informations, le dialogue et la recherche en commun de la façon de faire.

Ces archives de la création sont fascinantes, en ce qu'elles constituent aussi et surtout la promesse d'autres créations. Peu avant la Deuxième Guerre mondiale, une « pulsion d'archives » a ainsi saisi nombre d'artistes qui ont utilisé des archives comme matériaux de base pour leurs œuvres, visant à problématiser le rapport au passé et aux formes de reconstruction d'une mémoire personnelle ou sociale (Foster, 2004). Pour Catherine Banks, Foster considère également ce travail comme « archivistique », car il s'appuie non seulement sur des archives informelles, mais

[4] Contribution, dans ce même volume, d'Étienne Deschamps : *Les enjeux de la mémoire orale comme source complémentaire. Pour une histoire interne du Parlement européen*.

également produites, de manière à souligner « *the nature of all archival materials as found yet constructed, factual yet fictive, public yet private. This type of art also often uses a 'quasi-archival' logic to arrange materials and presents them in a similar architecture* » (Banks, 2016).

Le programme « *Archives de la création* » du département SHS du CNRS met en lumière les relations triangulaires tissées entre l'archiviste pour le classement archivistique de la création, le chercheur pour l'histoire d'une œuvre et d'une vie de création et le créateur pour l'archivage de ses propres créations ou de sa création à partir d'archives dans une perspective de rapport à l'avenir[5].

C'est vers cette dimension collaborative que nous emmène également Anouk Dunant Gonzenbach, archiviste d'État adjointe aux Archives d'État du canton de Genève, elle-même ayant été entraînée dans le projet « *Écrire, archiver, transmettre* » de la chorégraphe Manon Hotte en y apportant son expertise afin de l'aider à archiver son fonds. Réalisé à titre privé, le projet a débouché sur de remarquables collaborations : l'archiviste entrant dans un monde nouveau aux multiples et inattendues dimensions puisque « la danse, ça ne se met pas en boîte comme ça », la danseuse-chorégraphe investie d'une mission de pédagogie de création plurielle cherchant aussi à savoir en quoi l'archive peut témoigner, permettre de créer et re-créer (et non pas de « remonter » la création) mais de « réunir les éléments qui ont mené à cette création et de permettre à celui qui en étudie les processus de réaliser ainsi de nouvelles créations et de stimuler l'exploration », mais aussi le public « amené à fouiller dans les documents d'archives encore non triés étalés sur les tables, à en 'piquer' ce qui est parlant pour chacun et restituer les réflexions qui en écoulent »[6].

1.3. Des archives pour résister, reconnaître… et réconcilier ?

Qu'il s'agisse de réorienter les processus de collecte vers des documents habituellement négligés ou de littéralement *bâtir* de nouvelles archives, pallier dès aujourd'hui les lacunes identifiées dans les sources de demain est une entreprise chargée de sens et bien souvent doublée de motivations profondes. Il en va ainsi de l'archivage des *mémoriaux éphémères* qui ont dramatiquement fleuri ces dernières années. Pratique collective ancienne mais désormais associée à la multiplication des attaques terroristes dans les villes occidentales, ces mémoriaux ont capté l'attention des archivistes. Décryptant l'initiative des Archives de la Ville de Bruxelles au lendemain des attentats de mars 2016 dans la capitale belge, Frédéric Boquet et

---

[5] Le 24 septembre 2018, Louis Hincker et Marianne Jakobi ont organisé une journée d'études consacrée aux *Archives de la création : où passe l'« inarchivable » ?* Programme disponible sur le site Web du *Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », Maison des Sciences de l'Homme, Université Clermont Auvergne*. Cf. http://chec.uca.fr/article612.html

[6] Contribution, dans ce même volume, d'Anouk Dunant Gonzenbach : « *Créations, semis et palabres ». Archivage des processus de création et archives vivantes*.

Marie Van Eeckenrode reviennent sur les motivations à intervenir. On peut assurément y lire une volonté des archivistes, dont l'ordinaire est de naviguer entre passé, présent et futur, d'être en phase avec la société : « Si l'équipe a jugé opportun de procéder à la collecte, c'est bien sûr pour documenter une pratique à des fins de recherche historique ; mais c'est également pour participer à un devoir de mémoire et permettre aux victimes et à leur famille d'accéder à ces messages dont beaucoup leur sont en fait adressés »[7]. Les auteur·es en font l'hypothèse, archiver ces lieux participe possiblement de leur propre résilience, s'agissant de mettre au service des autres ce que l'on fait de mieux. Réflexe documentaire, réflexe citoyen, solidarité et témoignage s'insérant dans ce courant de la collecte des hommages post-attentats. Rien de défini ou de planifié bien entendu, mais le désir de faire, de garder trace de la part d'archivistes engagés.

Car une fois constituée, l'archive peut faire partie d'un mouvement déterminé, et se faire engagement, voire stratégie. Ainsi en sauvegardant les témoins de ce qui n'est plus, en voulant « conserver une trace d'un territoire en voie de disparition », Benedikte Zitouni introduit l'archive-résistance, donnant un récit et témoignant de l'histoire d'un lieu voué à disparaître sous l'effet des agrandissements de la zone portuaire et industrielle d'Anvers entamés au début des années 1970. Dans le cas du village d'Ouden Doel[8], l'archive est ce qui permet de « confronter les démolisseurs avec la réalité tangible, concrète, de ce qu'ils sont en train de détruire »[9].

La mémoire, Paul Ricoeur (2000) et Tvetan Todorov (2006) nous l'ont montré, a aussi vocation à réparer et recoudre les liens, à aider au re-départ les individus et les sociétés frappés par la mort, la perte et la violence toujours destructrices. Il faut du temps pour quitter un lieu aimé, pour vider la maison de ses parents décédés, et nous ne nous défaisons pas de tout. Nous gardons quelques objets : quelques archives en réalité. Mais, dans le cas des guerres et des conflits qui frappent des populations entières, cette mémoire, mais aussi la possibilité de confronter histoire et mémoire, sont sans cesse menacées d'impuissance et bientôt d'inanité par la destruction de tout ce qui aurait pu faire archives et par la construction d'un récit unilatéral que ces archives, si elles avaient été préservées, auraient pu alimenter, nuancer, voire démonter. Dans les situations difficiles de lutte, de conflit ou de guerre, les archives sont donc plus que jamais entourées d'une dimension de pouvoir, d'idéologie, porteuses de possibles reconnaissances ou de (re)constructions identitaires. L'enjeu de leur mobilisation est grand, mais aussi plus vulnérable que jamais aux mécanismes de secret et de captation. Les documents officiels peuvent être occultés ou rendus inaccessibles et dès lors, les produits issus de ces fabriques alternatives deviennent

[7] Contribution, dans ce même volume, de Frédéric Boquet et Marie Van Eeckenrode : *Archiver un lieu, documenter un geste. Les mémoriaux éphémères des attentats de Bruxelles*.

[8] Il s'agit du village d'Ouden Doel (hameau de la commune belge de Doel, située en Flandre orientale, sur la rive gauche de l'Escaut).

[9] Contribution, dans ce même volume, de Benedikte Zitouni : *Résister à la disparition du territoire. Le Musée ethnographique PolderMAS et l'extension du port d'Anvers*.

des sources parallèles précieuses. Les archives des conflits (mais aussi des temps de paix qui les ont précédés) représentent des enjeux humains essentiels pour des millions de personnes dans le monde, et l'on ne saurait être trop « alternatifs » pour parvenir à veiller sur elles au milieu d'innombrables difficultés.

Fabriquer des archives peut alors être entendu comme un acte pour survivre, reconnaître ou simplement être. Le rôle des archives et des archivistes dans la construction et la reconstruction de la paix, leur potentiel conciliateur et réconciliateur demeurent encore trop peu encouragés, tant les défis sont nombreux. Comment préserver la mémoire de sièges, de génocides et de conflits, mais aussi l'expérience d'un temps où les populations déchirées qui les ont soufferts ont cohabité en paix ? Comment convaincre, le politique notamment, de l'importance de la construction de cette mémoire et de son rôle pour l'avenir, dans un pays qui aspire à la transformation et à la nouveauté, ou encore dans un contexte de compétitions mémorielles communautaires ? Tels sont les questionnements soutenant plusieurs contributions à ce volume. Ainsi Jasmina Gavrankapetanović Redžić nous présente les valeurs et idéaux qui sous-tendent l'existence même du Musée virtuel du siège de Sarajevo. « Nous maintenons notre dévouement pour la justice, l'éducation, le savoir, le respect des valeurs humaines, des libertés individuelles, des principes démocratiques… contre l'ignorance, le terrorisme, la violence, les crimes de guerre, le totalitarisme, le fascisme, le nationalisme, et le racisme »[10]. Se focalisant sur le quotidien du siège de Sarajevo, la collection constituée par le Projet FAMA entend ainsi montrer les « mécanismes de survie face aux mécanismes de la terreur » en documentant et informant les 1 450 jours du siège par le biais d'un questionnaire auquel 4 637 assiégés ont répondu en racontant leur vie quotidienne, faite de dangers, de deuils, d'une sociabilité que l'on tente de maintenir, des recyclages et inventions astucieuses qui viennent pallier le manque d'eau, d'électricité, de chauffage, de nourriture, de tout…

Co-fondatrice avec Anne Aghion du Centre IRIBA, Assumpta Mugiraneza nous dresse le portrait du Rwanda et de son rapport actuel au passé. Une large part de la population y est jeune, née après le génocide ou rentrée au pays après celui-ci et aspire à la modernisation du pays. Le passé y est très présent mais chargé de douleur et pour de multiples raisons, notamment idéologiques, peu de traces en sont conservées. L'équipe d'IRIBA recueille documents et témoignages, filme, photographie et documente ce qui est voué à disparaître, bâtiments, lieux, personnes, noms, objets… Car, nous dit l'auteure, « une mémoire apaisée ne se construit pas sur la destruction mais plutôt sur la déconstruction des idéologies criminelles. Une mémoire collective ne se construit pas par l'effacement des repères mais par la pédagogie de leur histoire qui est un devoir pour la génération des aînés »[11].

---

[10] Contribution, dans ce même volume, de Jasmina Gavrankapetanović Redžić : *Le Musée virtuel du siège de Sarajevo (1992-1996). Destruction des lieux de mémoire et mémoires civiques*.

[11] Contribution, dans ce même volume, d'Assumpta Mugiraneza : *Par-dessus l'abîme, les archives pour négocier un futur partagé ? Enjeux pour la génération postmémoire*.

Dans un autre contexte, Robert McIntosh nous ouvre à la diversité et à la pluralité des langues et cultures autochtones du Canada. Instruments d'une politique qui visait notamment à faire de l'anglais la langue principale des populations autochtones, les pensionnats ont, de la fin des années 1800 jusqu'en 1996, séparé des milliers d'enfants de leur familles, interrompant de ce fait la transmission intergénérationnelle des langues et des cultures, jusqu'à mettre leur existence en péril. L'ambition du projet *Écoutez pour entendre nos voix*, explique l'auteur n'est pas « de donner voix aux survivants dont les souffrances n'ont pas été suffisamment documentées ailleurs », mais bien de préserver un patrimoine documentaire sonore en langues traditionnelles, menacé d'obsolescence technologique. L'initiative se veut alors « un geste de réconciliation qui cherche à préserver des archives pour appuyer la revitalisation des langues autochtones »[12].

Garantir les droits et libertés de chacun, résoudre des conflits… Les grandes missions de la Justice convoquent elles aussi archives et archivistes. Pourtant, si la littérature, notamment en Amérique du Nord puis, plus tardivement, en Europe, est foisonnante d'études de cas et de débats sur le rôle social de l'historien dans les prétoires (Rosner & Markowitz, 2009), la figure de l'archiviste est restée un peu plus en retrait. Les contributions d'Achour Sellal et de Martine Sin Blima-Barru témoignent à ce titre d'une grande pluralité des interventions de l'archiviste au tribunal, de processus de fabrique d'archives diversifiés, tant les objectifs et les modalités peuvent varier. Dans le travail d'expert judiciaire en archives présenté par Achour Sellal, les archives sont produites pour informer et faciliter la résolution de litiges fonciers particulièrement épineux en Algérie. Ce recours « aux témoignages oraux pour aider les citoyens lésés à recouvrir leur droit »[13], permet de prendre en compte des éléments de contexte et de donner à voir des acteurs qui, sans ce moyen, ne pourraient faire entendre leur voix.

Avec la contribution de Martine Sin Blima-Barru, *Le magistrat, l'archiviste et le réalisateur. Construire des archives judiciaires pour l'histoire*, l'angle se déplace, du processus de fabrication de la décision judiciaire à la manière dont celui-ci se donne à voir. Le ministre français de la Justice Robert Badinter décida en 1985 que certains procès feraient l'objet d'une captation filmée. Mais si l'intention de départ était de saisir le fonctionnement quotidien de l'institution judiciaire, seuls treize procès ont finalement fait l'objet d'une démarche de captation et de pérennisation car elle était liée à une volonté d'inclure « ce qui doit marquer son histoire, les procès de la Seconde Guerre mondiale, le génocide des Tutsis, les scandales sanitaires ou industriels ». Un Comité mémoriel a été mandaté par le ministère de la Justice afin précisément de réfléchir « aux défis d'une politique de la mémoire collective du

[12] Contribution, dans ce même volume, de Robert McIntosh : *Écoutez pour entendre nos voix. L'archivistique au service de la revitalisation des langues autochtones du Canada*.
[13] Contribution, dans ce même volume, d'Achour Sellal : *L'expertise judiciaire en archives. Le poids des témoignages oraux dans le règlement de litiges fonciers*.

terrorisme » et aux actions à entreprendre, au nombre desquelles figura l'enregistrement des procès du terrorisme.

2. Fabriques alternatives, pratiques ajustées

Si la transmission est restée au cœur des motivations, cet élément essentiel ne va pas toutefois sans des changements très importants. Les technologies audio-visuelles et numériques y ont leur place, décisive même en matière de génération des documents, de collecte et de conservation, de description et de mise à disposition. Elles ne sont certes pas ce qui fonde la dimension alternative de ces fabriques, mais elles paraissent s'y imposer pour de multiples raisons. L'expérience menée au Rwanda par Assumpta Mugiraneza et Anne Aghion témoigne ainsi de ce que fabriquer des archives, c'est nécessairement penser leur nature – en l'occurrence ici, audiovisuelle – en adéquation avec le terrain : « au Rwanda, où peu de gens lisent, et moins d'une génération après le génocide et ses répercussions dans la région, ces ressources audiovisuelles sont appelées à jouer un rôle crucial pour les générations futures »[14]. Quant au musée du siège de Sarajevo, il demeure aujourd'hui principalement virtuel, l'édification d'un musée public n'ayant pas les faveurs des politiques identitaires et culturelles de la Bosnie-Herzégovine d'aujourd'hui[15].

On soulignera donc ici tous les effets de la culture née du numérique. Ces pratiques participent à l'invention de nouvelles formes de transmission en dehors, aussi bien des traditions telles que les ont pratiquées les sociétés orales que des dispositifs du monde classique comme les écoles et les bibliothèques. La dimension interpersonnelle et l'émotion y comptent beaucoup, ce qui modifie en profondeur les modes de communication entre les individus et, pour ce qui nous occupe, aussi ceux de la relation aux documents d'archives. Le sens de la transmission lui-même est déplacé. Sa valeur ne se situe plus dans le respect pur et simple de l'antérieur, mais dans le soutien qu'elle offre à la création ou encore à la pédagogie. Elle entend alors donner du contexte, des sources d'inspiration, et non des leçons ou des jugements prêts à porter.

Le moment même de la constitution des archives est vécu (et parfois voulu de manière militante) comme une rencontre vivante entre tous ceux qu'une même situation concerne. L'archiviste entre dans le cercle. Sa compétence devient celle d'apporter ce qui est nécessaire pour qu'il y ait conservation (laquelle ne va jamais de soi) ; et son agir, celui de se laisser conduire ailleurs, là où sont les attentes des acteurs. Nombre de contributions à cet ouvrage insistent sur la manière dont le collectif s'est imposé ou s'est décliné, a été impulsé ou soutenu par le monde associatif (Marcilloux) ou encore par des groupements intellectuels (Gavrankapetanović Redžić).

---

[14] Contribution, dans ce même volume, d'Assumpta Mugiraneza : *Par-dessus l'abîme, les archives pour négocier un futur partagé ? Enjeux pour la génération postmémoire*.

[15] Contribution, dans ce même volume, de Jasmina Gavrankapetanović Redžić : *Le Musée virtuel du siège de Sarajevo (1992-1996). Destruction des lieux de mémoire et mémoires civiques*.

Collaboration mais aussi confiance instaurée entre les acteurs, comme en témoigne Robert McIntosh, avec le recours de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) à un Cercle consultatif autochtone pour guider le projet « *Écoutez pour entendre nos voix* », mais aussi le recrutement de personnels autochtones sur le projet, notamment chargé d'identifier et de décrire les enregistrements en langue autochtone et d'assurer la coordination des activités de préservation. Il apparaît donc de plus en clairement qu'à l'instar de l'évolution des relations entre archivistes et producteurs – largement accentuée par la transition numérique –, nécessitant une collaboration en amont même de la production des archives, ce partenariat s'avère essentiel également dans le cadre d'une démarche de fabrique d'archives. Comme le souligne Patrice Marcilloux, il y a « un possible et nécessaire enrichissement du discours sur les fonctions archivistiques et sur la place du système archivistique dans la société »[16].

Au détour des opérations (toujours longues, parce qu'elles impliquent par nature la discussion collaborative, les essais et les erreurs), survient une découverte pour les nouveaux venus, une redécouverte pour les archivistes professionnels : l'émotion et le plaisir de se plonger dans les documents. Les présents de l'archive n'attendent pas la fin des temps. « En feuilletant au hasard n'importe quel document », relate Anouck Dunant Gonzenbach, « les visiteurs glissaient dans une certaine tranquillité, comme si le temps se suspendait pour permettre un temps un moment de répit dans le tourbillon de leur vie. Ils ont pris ce temps qui leur était offert »[17].

Mais souvent, il faut faire la part du feu. Le respect à la lettre des préceptes et des procédures éprouvées se révèle impossible dans certains contextes, par manque de moyens ou de volonté politique. IRIBA, explique Assumpta Mugiraneza, « conserve des documents non archivés selon les règles, faute de financements et d'intérêts des bailleurs de fonds présents au Rwanda actuellement »[18]. Ainsi, la centralité du fonds est parfois mise de côté, tandis que le nommage et la description peuvent suivre des nécessités locales.

L'archiviste explore alors des zones grises, s'aventure dans les compromis que nécessitent la pénurie de moyens ou la rencontre avec d'autres acteurs, assumant l'expérience dans ce qu'elle peut avoir d'inconfortable, mais aussi de riche, donnant à voir le métier et les pratiques autrement. Il faut ainsi pouvoir reconnaître qu'un acte *a priori* purement technique comme le conditionnement peut véhiculer une symbolique que l'on ne soupçonnait pas d'une telle vigueur, et qui nécessite adaptation. Ainsi lors de l'archivage du fonds de la chorégraphe Manon Hotte, les teintes trop

---

[16] Contribution, dans ce même volume, de Patrice Marcilloux : *Des archives qui ne peuvent pas être comme les autres. Injonction archivistique et reformulation des pratiques d'archivage*.

[17] Contribution, dans ce même volume, d'Anouk Dunant Gonzenbach : « *Créations, semis et palabres ». Archivage des processus de création et archives vivantes*.

[18] Contribution, dans ce même volume, d'Assumpta Mugiraneza : *Par-dessus l'abîme, les archives pour négocier un futur partagé ? Enjeux pour la génération postmémoire*.

ternes des boîtes classiques laisseront la place à la couleur, tandis que les rubans sont oubliés au profit de couvercles plus maniables[19].

« Archiver, c'est numériser et mettre en ligne », telle est aujourd'hui l'évidence commune qui s'impose, comme le rappelle Patrice Marcilloux, à nombre d'acteurs : « Cette approche des archives quasi-exclusivement à travers la numérisation ne s'explique pas seulement par des impératifs de valorisation ou par l'importance de la préservation du son […] mais aussi par ce qu'elle suppose de mise en mouvement des protagonistes : numériser, c'est choisir, sélectionner des documents et mettre en ligne c'est forcément opter pour un mode d'exposition, donc des regroupements, de mises en corpus, voire en bases de données ». *Archiver* (re)devient l'acte de ceux que l'archive concerne. Et les archives (re)trouvent leur polysémie, laquelle traduit deux grands types de besoins. Il y a d'une part la conservation des archives, et d'autre part, « l'archive au sens de mécanisme de gestion des énoncés, historiques, mémoriels ou autres, relatifs au producteur d'archives qu'il ne saurait abdiquer, sauf à disparaître »[20].

3. Où est l'altérité ?

Des débats de méthode et de sens ont eu lieu quant à la possibilité de construire des archives et de respecter simultanément les cadres théoriques de la discipline qui ont été élaborés autour de et pour l'existant. Les questionnements suscités par l'histoire orale et sa légitimité ont agité nombre de cultures historiographiques pour des raisons et selon des temporalités diverses, remarquablement mises en évidence par Florence Descamps (2005). Celle-ci insistera notamment sur l'importance de la transition théorique entre *histoire orale* et *archives orales*, telle que permise par les travaux fondateurs de Dominique Schnapper, avec lesquels « on passe d'une théorie de l'histoire orale où l'histoire est dite et faite par les acteurs-témoins à une théorie des archives orales, où les témoignages oraux ne sont qu'une source parmi d'autres, mis à la disposition de l'historien à qui incombe la responsabilité d'en restituer l'intrigue et l'intelligibilité » (Descamps, 2005, p. 160). Il s'agissait là de lever les perceptions ambiguës de ce que recouvrait le concept anglo-saxon d'*oral history*, tantôt le fait d'archivistes, tantôt le fait d'historiens, ces derniers produisant ou mobilisant des témoignages oraux selon une problématique plus précise que les premiers, qui ambitionnent avant tout de servir les historiens du futur, quelles que soient leurs questions de recherche (Schnapper & Hanet, 1980, p. 190). À noter que ce déplacement de perspective, de l'histoire vers les archives, ne permet pas d'apaiser toutes les réticences. Ainsi, côté anglo-saxon, si les archivistes et bibliothécaires ont eu un rôle précurseur (pensons à la fondation en 1948 du

[19] Contribution, dans ce même volume, d'Anouk Dunant Gonzenbach : « *Créations, semis et palabres* ». *Archivage des processus de création et archives vivantes*.

[20] Contribution, dans ce même volume, de Patrice Marcilloux : *Des archives qui ne peuvent pas être comme les autres. Injonction archivistique et reformulation des pratiques d'archivage*.

Columbia University Oral History Research Office) et se sont globalement associés à la popularité grandissante de l'*oral history* en l'abordant dans un premier temps sous l'angle des techniques audio-visuelles et numériques, le changement de perspective que suscitait le principe « *Create Rather than Simply Acquire Materials* » n'était pas sans susciter certaines objections : « *one of strongest deterrents to oral history's acceptance among archivists and special collection librarians has been the idea that they, as neutral, impartial curators of collections, can or should not 'create' records. Of course, this neutrality or objectivity is a noble but unattainable goal. The origins of this aversion to 'creating' records are grounded in traditional, twentieth-century archival theory.* » (Swain, 2003, pp. 143-144).

Didier Devriese et Marie-Anne Chabin, en ouverture et fermeture du présent ouvrage, réactualisent ce débat et nous montrent que si la participation à des fabriques alternatives, selon des formes et avec des degrés d'implication divers, est une pratique répandue parmi nombre d'archivistes – que Marie-Anne Chabin catégorise en trois profils : archiviste-conservateur, archiviste accompagnateur de mémoire et historiographe du temps présent – la posture théorique qui sous-tend certaines de ces fabriques ne fait pas consensus. Selon Didier Devriese, « les fabriques alternatives d'archives et leur prise en compte par les archivistes témoignent […] de la modernité de ces derniers », tandis que « le procès en légitimité fait aux fabriques alternatives est en vérité un procès en légitimité fait à l'archiviste. Et à travers lui, un procès en légitimité fait à une demande sociale adressée aux archives et aux archivistes »[21]. Marie-Anne Chabin invite pour sa part à poser les termes du débat autour de la question « l'archiviste peut-il être juge et partie ? », à laquelle elle répond par la négative : « on peut concevoir qu'une personne ayant fait des études d'archiviste ou respectant les bonnes pratiques archivistiques prenne part directe à la création de sources historiques en décidant de leur contenu et de leur portée, mais alors, il faut admettre qu'elle ne joue pas un rôle d'archiviste » explique-t-elle, évoquant « la tradition archivistique [qui] exige de l'archiviste qu'il ne 'fabrique' pas les archives, qu'il observe une certaine réserve, condition de son précieux recul sur les choses »[22].

L'altérité des fabriques se comprend à notre sens comme l'élargissement foisonnant des démarches, des pratiques, et corollairement des contenus et des types de supports. Sauf exception dans tel ou tel projet radical, les adjectifs « autres » et « *alterae* » désignent plus exactement les archives que l'on cherche à constituer que « alternatives » qui, si l'on suit l'Académie, définit ce qui succède à autre chose (marée haute, marée basse par exemple) et même l'exclut (en logique, les termes d'une alternative ne peuvent pas être concrétisés simultanément).

---

[21] Contribution, dans ce même volume, de Didier Devriese : *Archives « régulières »* versus *archives « alternatives ». Un examen en légitimité*.

[22] Contribution, dans ce même volume, de Marie-Anne Chabin, *L'archiviste peut-il être juge et partie ? Contribution au débat*.

L'alternative ne réside donc pas dans le choix de certains documents au détriment des autres (tous les acquis de l'archivistique contemporaine sont précisément allés dans le sens de l'élargissement de la collecte), mais dans le saut opéré par ces productions dont un certain nombre, pour reprendre les termes de Marie-Anne Chabin, « sont d'abord leur propre finalité, en décalage avec l'essence originelle de la notion d'archives »[23].

Ces archives se distingueront-elles dans le futur avec une telle évidence ? Il est possible qu'au fil du temps cette spécificité s'estompe et qu'elles deviennent, pour l'usager, une source d'information parmi d'autres, qu'il considérera avec sens critique, comme pour tout ensemble archivistique. Didier Devriese en appelle ainsi à la confiance : « la critique historique perdrait-elle ses moyens face à de nouvelles sources, ici les archives 'forgées' ? Voilà une position bien surprenante et peu convaincante sur le plan épistémologique »[24]. Il n'en demeure pas moins qu'elles sont vues comme *autres*, aujourd'hui, en ce sens où leur existence ne va pas de soi et où elles proposent quelque chose qui, sans la volonté tenace des archivistes – ou d'autres acteurs – ne serait pas conservé voire ne serait pas construit. Des archives *autres*, donc, et des fabriques *alternatives*, non pas au sens où elles s'alternent ou s'opposent à celles qui existent, mais en ce qu'elles résultent la plupart du temps de choix non conventionnels, à commencer par celui de les faire exister.

À la lecture des chapitres qui suivent, on perçoit bien ce qui, souvent, motive ce saut : la précarité de ce qui existe, les manques criants, le besoin d'autres types de traces et d'autres modes d'utilisation pour garder le lien avec ce qui a eu lieu d'une part, mais aussi et peut-être surtout, d'autres ressorts, plus anthropologiques et presque intimes, tels que le besoin, la volonté et le désir mêlés de témoigner, de participer d'autre part. Les archives ainsi produites et les nouveaux modes de relation aux archives « résonnent profondément dans notre époque en recherche d'ancrage »[25]. Les archives trouvent dans la société actuelle un crédit symbolique dont elles n'ont sans doute jamais disposé. Confusément, on les ressent comme un grand réservoir de connaissances disponibles pour mettre en perspective l'état du monde et le sens de toute chose. L'altérité et l'alternative, mises au centre de nos débats en avril 2018, peuvent à cet égard se situer tantôt dans la démarche militante, tantôt dans un engagement qui veut dépasser les cadres – et les limites qui en découlent – posés par l'exigence d'une neutralité professionnelle (des archivistes) et institutionnelle (des Archives), dont on sait déjà au demeurant qu'elle ne peut être parfaitement rencontrée. Comme dans d'autres professions, on peut lire bien des aspirations dans ce mouvement des fabriques alternatives d'archives : désir de partager le fruit d'un

[23] Contribution, dans ce même volume, de Marie-Anne Chabin, *L'archiviste peut-il être juge et partie ? Contribution au débat*.
[24] Contribution, dans ce même volume, de Didier Devriese : *Archives « régulières »* versus *archives « alternatives ». Un examen en légitimité*.
[25] Contribution, dans ce même volume, d'Anouk Dunant Gonzenbach : « *Créations, semis et palabres ». Archivage des processus de création et archives vivantes*.

travail très spécialisé sans verser dans la domination technocratique et, plus largement, désir de nombre d'archivistes de renouveler leur participation à la vie sociale.

Bibliographie

Anheim, É. & Poncet, O. (2004). Fabrique des archives, fabrique de l'histoire. *Revue de Synthèse*, *125*(1), 1-14. http///doi.org/10.1007/BF02963690

Banks, C. (2016). *OCA Learning blog for level 2. Module « Digital image and culture »*. https://catherinebanksdiac.wordpress/2016/10/11/4-hal-foster-2004_an-archival-impulse/

Both, A. (2017). *Le sens du temps : Le quotidien d'un service d'archives départementales*. Toulouse : Anacharsis.

Davallon, J. (2014). À propos des régimes de patrimonialisation : Enjeux et questions. *Patrimonialização e sustentabilidade do património : Reflexão e prospectiva, Lisbonne*. halshs-01123906

Descamps, F. (2005). *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : De la constitution de la source orale à son exploitation*. Vincennes : Institut de la gestion publique et du développement économique.

Descamps, F. (2019). *Archiver la mémoire : De l'histoire orale au patrimoine immatériel*. Paris : EHESS. doi :10.4000/books.editionsehess.13752

Foster, H. (2004). An Archival Impulse. *October*, *110*, 3-22.

Hartog, F. (2003). *Présentisme et expériences du temps. Régimes d'historicité*. Paris : Seuil.

Hottin, C. & Potin, Y. (Éds.). (2014). *Le patrimoine : Pourquoi, comment, jusqu'où ?* Paris : Éditions du CNRS. (La Documentation française, 8099).

Ricoeur, P. (2000), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris : Seuil.

Rosner, D. & Markowitz, G. (2009). L'histoire au prétoire. *Revue d'histoire moderne contemporaine*, *56*-1(1), 227-253.

Schnapper, D., & Hanet, D. (1980). D'Hérodote au magnétophone : Sources orales et archives orales. *Annales*, *35*(1), 183-199. https://doi.org/10.3406/ahess.1980.282620

Swain, E. D. (2003). Oral History in the Archives : Its Documentary Role in the Twenty-first Century. *The American Archivist*, *66*, 139-158.

Todorov, T. (2006). *Les abus de la mémoire*. Paris : Arlea.